

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

Astrida, le 14 décembre 1950.-

N° 3463 /Just.

Objet:
R.P.I88

Monsieur le Greffier,

ASTRIDA



Suite à votre transmis n°218/R.P.I88 du 28/11/50,
j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe les signifi-
cations à Sef bin Ali Toki et Mustapha.-

Je n'ai pu signifier à Mustapha, celui-ci étant
parti en Uganda d'où il est originaire.-

L'Huissier, CH.LEES,



Monsieur le Greffier auprès
du Tribunal de Première Instance,

à

U S U M B U R A.-